

Baccalauréat en philosophie et études classiques

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES | DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE | CENTRE D'ÉTUDES CLASSIQUES

Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-199-1-0

CYCLE 1^{er} cycle


TITRE OFFICIEL Baccalauréat en philosophie et études classiques (B.A.)

TYPE Baccalauréat ès arts (B.A.)

CRÉDITS 90 crédits

DURÉE 3 ans


COTE R MINIMALE 22,000

 Admission à l'automne et à l'hiver

 Temps plein

 Temps partiel

 Offert au campus de Montréal

 Possibilité de séjour d'études à l'international

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Isabelle Pinçon 514-343-6111 #39891
isabelle.pincon@umontreal.ca

Peter Dietsch (514) 343-6482
peter.dietsch@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/nature/admission/>

Présentation

Le baccalauréat en philosophie et études classiques vise une excellente compréhension des composantes de la pensée philosophique antique et de la réalité des peuples qui habitaient le pourtour méditerranéen à cette époque.

En plus d'offrir une formation de base traitant des grands secteurs et des quatre temps historiques de la philosophie, le programme examine les civilisations antiques à travers ses enjeux :

- politiques
- sociaux
- économiques
- religieux
- intellectuels
- culturels

La composante méthodologique et critique, essentielle à l'étude de l'histoire ancienne et de la philosophie, marque également le baccalauréat. Celui-ci offre en outre la possibilité d'établir un cheminement personnalisé, selon ses aspirations professionnelles ou son parcours universitaire.

Le baccalauréat en philosophie et études classiques peut s'avérer un atout majeur en vue d'emplois touchant davantage à l'histoire et au monde méditerranéen, notamment en muséologie, en archéologie ou en diplomatie.

Ce programme est administré par le Département de philosophie.

Forces

- Un encadrement assuré par des professeurs chevronnés, des auxiliaires de recherche avisés et des étudiants de cycles supérieurs.
- La présence d'un conseiller pédagogique attitré à ce programme pour vous conseiller dans vos choix de cours.
- Des cours et des outils informatisés pour apprendre les langues de la tradition philosophique : allemand, grec, latin, italien.
- Des liens étroits avec le Centre d'études classiques, qui met à disposition salles de documentation et de travail, logiciels, etc.
- Des conférences, tables rondes, séminaires et rencontres informelles pour se prêter à l'exercice de la réflexion philosophique.
- La possibilité de participer au concours annuel de traduction de la Société canadienne des études classiques.
- Un vaste choix de cours spécialisés explorant divers thèmes philosophiques.
- Des cours à option qui abordent la littérature, l'archéologie, l'histoire, l'art, etc.
- La revue de philosophie *Ithaque*, ouverte aux articles des étudiants de tous les cycles.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- PHILOSOPHE
- ARCHÉOLOGUE
- ETHNOLOGUE
- HISTORIEN

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2020** (à compter du 1^{er} novembre 2019)
 - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1^{er} mars 2020** ?
 - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1^{er} février 2020** ?
 - Candidats avec des études hors Québec : **1^{er} février 2020** ?

Hiver

- **Hiver 2020**: Du 15 août 2019 au 1^{er} novembre 2019

Structure du programme (1-199-1-0)

Version 00 (A05)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 au choix.

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours de philosophie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés.

Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 70C et 70D.

Bloc 70A

Obligatoire - 24 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0J	PHI 1430	Éthique et politique	3.0J
HGL 2005	Méthodes de recherche en antiquité	3.0J	PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0J
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0J	PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0J
PHI 1005	Logique 1	3.0J	PHI 1800	Des présocratiques à Aristote	3.0J

Bloc 70B Introduction complémentaire (ét. classiques)

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0	HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0J
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0J	HST 2110	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	3.0J

Bloc 70C Langues anc. : apprentissage (ét. classiques)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0S
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0S

Bloc 70D Langues anc. : apprentissage (ét. classiques)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0S
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0S

Bloc 70E Langues, lecture de textes (ét. classiques)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0S	LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0J
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0	LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0J	LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0J

Bloc 70F Philosophie grecque (philosophie)

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PHI 2800	Platon	3.0	PHI 3802	Philosophie néo-platonicienne	3.0
PHI 2805	La République de Platon	3.0J	PHI 3805	Aristote : éthique et politique	3.0
PHI 2810	Aristote	3.0	PHI 3820	La métaphysique d'Aristote	3.0J
PHI 2820	Philosophie hellénistique	3.0			

Bloc 70G Philosophie et pensée scientifique (philosophie)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0S	PHI 2180	Philosophie du langage	3.0S
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0J	PHI 2305	Théories de la connaissance	3.0S
PHI 1710	Langage, pensée et connaissance	3.0J	PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0J
PHI 2150	Philosophie des sciences humaines	3.0			

Bloc 70H Histoire de la philosophie (philosophie)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PHI 1860	Introduction à la philosophie médiévale	3.0	PHI 2870	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)	3.0
PHI 2605	Descartes	3.0	PHI 2960	Naissance de la philosophie chinoise	3.0J
PHI 2615	Philosophie des Lumières	3.0	PHI 3530	Le rationalisme moderne	3.0
PHI 2650	Kant : Critique de la raison pure	3.0J	PHI 3645	La critique de la faculté de juger	3.0
PHI 2670	L'empirisme moderne	3.0S	PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)	3.0			

Bloc 70I Philosophie éthico-politique (philosophie)

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PHI 2421	Éthique et politique à l'âge classique	3.0	PHI 3625	Problèmes d'éthique	3.0
PHI 2422	Théories politiques modernes	3.0	PHI 3630	Philosophie de l'action	3.0
PHI 2425	Philosophie politique contemporaine	3.0S	PHI 3660	Philosophie du droit	3.0J
PHI 2430	La philosophie pratique de Kant	3.0J			

Bloc 70J Philosophie continentale (philosophie)

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PHI 1205	Philosophie française contemporaine	3.0S	PHI 3640	Hegel	3.0S
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0	PHI 3730	Herméneutique philosophique	3.0
PHI 2195	Idéalisme allemand	3.0	PHI 3735	Gadamer et l'herméneutique	3.0
PHI 2205	La phénoménologie de Husserl	3.0J	PHI 3760	Heidegger	3.0J
PHI 2215	Le post-structuralisme en France	3.0	PHI 3780	Figures de la philosophie européenne	3.0
PHI 2255	Théories esthétiques	3.0			

Bloc 70K Langues : latin médiéval (ét. classiques)

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0J

Bloc 70L Littérature gréco-latine (ét. classiques)

Option - Maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
GRC 3100	Poésie hellénistique	3.0	LAT 3120	Poésie épique latine	3.0J
GRC 3120	Homère et les poètes épiques	3.0	LAT 3130	Poésie lyrique et élégiaque latine	3.0
GRC 3140	La tragédie et la comédie	3.0	LAT 3140	Historiens romains	3.0
GRC 3170	Xénophon, Platon et Aristote	3.0S	LAT 3160	Le théâtre romain	3.0
LAT 3100	Poésie didactique latine	3.0			

Bloc 70M Histoire de l'Antiquité (ét. classiques)

Option - Maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0J	HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0J	HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0
HGL 3021	Questions d'histoire ancienne	3.0	HST 3105	Économie et société grecques	3.0J
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0	HST 3111	Systèmes économiques et sociaux à Rome	3.0

Bloc 70N Archéologie gréco-romaine (ét. classiques)

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
HGL 2000	La Grèce et le Proche-Orient	3.0	HGL 2061	Archéologie de la République et du Haut Empire	3.0
HGL 2031	La Grèce archaïque et classique	3.0	HGL 2062	Archéologie : Le Bas Empire	3.0
HGL 2032	Archéologie du monde hellénistique	3.0J	HGL 3070	Architecture et urbanisme romains	3.0
HGL 2050	Méthodes et techniques en archéologie	3.0			

Bloc 70O Linguistique (ét. classiques)

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0J

Bloc 70P Langues modernes (philosophie/ét. classiques)

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0J S	ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0J
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0S	ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0J S
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0J S	ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0J S
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0J	ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0S
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0J	ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0S
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0J			

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Histoire de l'art	Baccalauréat	90 crédits	1-170-1-0	Jour
Histoire et Études classiques	Baccalauréat	90 crédits	1-166-1-0	Jour
Philosophie	Baccalauréat	90 crédits	1-195-1-0	Jour Soir
Science politique et Philosophie	Baccalauréat	90 crédits	1-247-1-0	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours de philosophie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 70 C et 70 D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).